



EUROPE

**Seizième Comité permanent du Comité régional de l'Europe  
Session spéciale**

**Téléconférence  
18 juin 2009**

---

EUR/RC58/SC(special)/REP  
17 septembre 2009  
91321  
ORIGINAL : ANGLAIS

**Rapport sur la session spéciale**



## **Introduction**

1. Suite à une décision prise lors de sa quatrième réunion, le 17 mai 2009, le seizième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR) a tenu une session spéciale par téléconférence le 18 juin 2009, afin de donner à ses membres la possibilité de commenter plus avant les projets des documents qui seront présentés à la cinquante-neuvième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe. En raison de problèmes techniques, le docteur Boban Mugosa (Monténégro) n'a pas pu être connecté et participer à la réunion et les docteurs Josep Casals (Andorre), Danka Farkasova (Slovaquie), Vladimir Lazarevik (ex-République yougoslave de Macédoine) et Marat Mambetov (Kirghizistan) n'ont pu le faire que pendant une partie de la réunion.

## **Adoption de l'ordre du jour provisoire**

2. L'ordre du jour provisoire a été adopté sans modification.

## **Examen du programme provisoire de la cinquante-neuvième session du Comité régional**

3. Au cours de la quatrième session du CPCR, il avait été demandé au secrétariat d'envisager l'organisation d'une séance d'information technique sur la pandémie de grippe lors de la cinquante-neuvième session du Comité régional. Le CPCR a décidé que cette réunion devrait remplacer celle prévue sur la tuberculose, et que la suite donnée à la Déclaration de Berlin sur la tuberculose devrait être inscrite pour discussion au point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux questions examinées lors des sessions précédentes du Comité régional : Progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », qui sera abordé dans la matinée du mercredi 16 septembre.

## **Examen final des projets de documents et de résolutions présentés lors de la cinquante-neuvième session du Comité régional**

4. La directrice régionale adjointe a fait observer que la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse avaient envoyé des commentaires concernant les projets de documents de la cinquante-neuvième session du Comité régional. Le secrétariat demandera des éclaircissements sur plusieurs points aux États membres concernés, avant d'intégrer certains commentaires et d'envoyer les versions finales des projets de documents et de résolutions.

## **Exposés des membres du CPCR sur les avis consensuels relatifs aux questions techniques et de politique générale devant être abordés lors de la cinquante-neuvième session du Comité régional**

5. La directrice régionale adjointe a fait savoir qu'un certain nombre de réactions aux présentations préparées par le secrétariat avait été reçu et que, dès que tous les membres concernés auraient répondu, les commentaires seraient transmis au CPCR afin de lui permettre de réagir.

## Propositions reçues en vue de l'accueil de sessions futures du Comité régional

6. Le CPRC a pris note des invitations écrites reçues de l'Azerbaïdjan, du Portugal et de la Turquie qui se proposaient d'accueillir la session du Comité régional en 2011, et de l'Azerbaïdjan et de Malte qui se proposaient d'accueillir celle de 2012. Le président s'est réjoui que plusieurs États membres aient exprimé le souhait d'accueillir des sessions du Comité régional au cours des prochaines années, et a rappelé que le CPRC réuni en sa quatrième session avait reconnu l'importance de respecter un équilibre géographique. Le CPRC a donc décidé de recommander au Comité régional d'organiser sa soixante et unième session en Turquie et sa soixante-deuxième à Malte. Il a demandé au secrétariat de prendre contact avec l'Azerbaïdjan afin de déterminer si ce pays serait prêt à accueillir la soixante-troisième session.

## Répartition des sièges européens au Conseil exécutif et critères de sélection

7. Le président a fait observer que deux questions, relatives à la répartition des sièges et aux critères de sélection, devaient être examinées par le Comité régional lors de sa prochaine session, à savoir l'utilisation de regroupements sous-régionaux de pays et la pratique de la semi-permanence concernant les membres du Conseil exécutif. Le sentiment général, parmi les États membres, était que la sélection devrait reposer principalement sur les qualités des personnes ; les critères de sélection pourraient être modifiés de façon à garantir une représentation géographique équitable sans prise en compte stricte des regroupements sous-régionaux.

8. Au cours de la Soixante-deuxième Assemblée mondiale de la santé, le président et le vice-président avaient pris contact avec la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni à propos d'un possible réexamen de la pratique de semi-permanence, afin que cette question soit débattue lors de la cinquante-neuvième session du Comité régional.

9. Le CPRC a décidé qu'une annexe présentant une analyse des expériences relatives aux critères de sélection des membres devrait être jointe au document de la cinquante-neuvième session du Comité régional consacré à la gouvernance, ce qui permettrait de stimuler les débats et de proposer la création d'un groupe de travail chargé de faire rapport lors de la soixantième session du Comité régional.

## Questions diverses

### Proposition de projet de résolution sur les produits sanguins

10. Le Danemark avait proposé un projet de résolution qui serait présenté lors de la cinquante-neuvième session du Comité régional et porterait sur la répartition, avec le Conseil de l'Europe, des tâches dans le domaine de la sécurité transfusionnelle et de la transplantation d'organes. Il a été convenu que le Danemark devrait consulter d'autres États membres sur cette question, afin de trouver des partenaires pour rédiger ce projet de résolution avec lui, et qu'il contacterait le Conseil de l'Europe afin de s'assurer que son représentant soit informé en temps utile de la discussion qui aurait lieu lors de la cinquante-neuvième session du Comité régional.

## **Rapport du Groupe de prospection régional**

11. Après avoir précisé que le rapport du Groupe de prospection régional était terminé et qu'il était en cours de traduction, le président a décidé de demander au conseiller juridique du Siège de l'OMS des éclaircissements sur la procédure normale à appliquer ensuite, conformément aux règles et pratiques.

12. Il a ensuite suggéré que, selon le contenu du rapport, il pourrait être utile de prévoir, avant la cinquante-neuvième session du Comité régional, un débat dirigé par un animateur entre les candidats présélectionnés, qui serait organisé par un tiers et diffusé en mode continu sur Internet, afin de donner aux États membres la possibilité de mieux évaluer la compétence des candidats. Le CPR a approuvé cette proposition mais des préoccupations ont été exprimées quant à la participation du CPR lui-même au processus d'élection d'un nouveau directeur régional.